

Construction sur terrain familial

Par **mikado306**, le **13/08/2018** à **00:02**

Bonjour,

Avec mon épouse nous allons construire sur un terrain que je vais avoir en donation. J'ai lu que, d'après le code civil, rien n'est prévu pour mon épouse s'il se présente un problème tel que le divorce par exemple.

Étant donné que la donation n'a pas encore eu lieu, peut'on effectuer une modification lors de cette donation de terrain pour que mon épouse puisse être plus sereine et moi également ?

Merci pour votre aide.

Par **pragma**, le **13/08/2018** à **21:00**

Bonjour,

Il faut que vous soyez tous 2 propriétaires du terrain.

Donc après l'avoir reçu, vous lui en faites donation pour la moitié.

Par **mikado306**, le **19/08/2018** à **12:09**

merci pour votre réponse par contre en faisant comme ceci il va y avoir de gros frais de notaire pour un terrain estimé à 50 000 € ???

nous allons voir avec un notaire merci

Par **Tisuisse**, le **20/08/2018** à **08:41**

Bonjour,

C'est à voir avec votre notaire.